

Annexe 2. Formulaire de demande d'aide

Nom :

Prénom :

Le cas échéant, raison sociale :

.....

N° de producteur :

N° de troupeau :

Adresse :

.....

Le cas échéant, n° de contrat et compagnie d'assurance auprès de laquelle j'ai souscrit une assurance
« perte de revenus » :

Je joins en annexe :

-copie de la notification du foyer de tuberculose par l'unité locale compétente de contrôle de
l'AFSCA ;-copie de mes factures de lait entier à ma (mes) laiterie(s) des 12 mois précédents la date de
notification ci-dessus ;-copie de mes factures de lait entier à ma (mes) laiterie(s) des 12 mois suivant la date de
notification ci-dessus.Je déclare ne pas être une entreprise en difficulté au sens de l'article 2, 14°, du règlement (UE) n°
702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs
agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des
articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne.

Fait à, le

Signature :

Formulaire à renvoyer complété et muni de ses annexes à :

ORGANISME PAYEUR DE WALLONIE

A l'attention de M. Bernard HANUT

Chaussée de Louvain 14

5000 – NAMUR

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 juillet 2023 relatif à
l'indemnisation des producteurs laitiers suite à la tuberculose bovine des années 2020 et 2021.

Namur, le 6 juillet 2023.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences,

W. BORSUS